

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-288-1920 promulguant le décret du 10 septembre 1920 portant améliorations des traitements du personnel des Dorts et rades aux colonies.

n° 9-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Sormalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'insertion au Journal officiel de la République française du 23 septembre 1920, du décret du 10 septembre 1920 portant amélioration des traitements du personnel des ports et rades aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret sus-visé du 10 septembre 1920, portant amélioration des traitements du personnel des ports et rades aux colonies. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

E. Lippmann.